

Durée :

1 jour (7 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Toute personne en situation de management d'équipe.

Notre intervenant :

Consultante Psychologue du Travail, coach certifiée, accompagnant des personnes en souffrance au travail, formatrice dans les domaines de la communication et du management.

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

340 € HT (408 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Dans un contexte où prédominent la culture de la performance et de l'excellence au quotidien, la santé est parfois mise à mal. La pratique managériale n'est pas désignée coupable mais est interrogée sur les réalités et l'actualité de son exercice.

Il s'agit aujourd'hui de comprendre les liens entre travail et santé pour ouvrir des voies à l'action et pour l'action.

LES OBJECTIFS :

- Comprendre ce qu'est le risque psychosocial et ce dont on parle.

Identifier les liens entre « souffrances » au travail et management.

- Repérer les sources de cette souffrance et des pratiques « à risques ».

Dégager des pistes possibles pour l'action.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expériences.
Remise d'un conducteur aide mémoire.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Définition du risque psychosocial : de quoi parle-t-on ?**

- Perception qu'à un individu (psycho) des interactions et des échanges avec son contexte de travail (social).

■ **Les manifestations, les liens et les conséquences**

- Les TMS, le stress, le mal être, l'épuisement professionnel, la souffrance au travail, les violences au travail, le harcèlement.

■ **Les liens travail et santé**

- Le statut du travail et ses différentes fonctions pour l'homme (fonction sociale, psychologique.....) et les modifications du contexte de travail (les nouvelles organisations..... les nouvelles exigences.....).

■ **Quelques points législatifs**

- Le cadre de la problématique.